PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 7 février 2022 à 20h00, par vidéoconférence.

Sont présents en en vidéoconférence les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en vidéoconférence Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2022-02-001 **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 février 2022;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo et par téléphone;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil s'est identifié à voix haute pour confirmer sa présence;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo et par téléphone.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2022-02-002 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par le conseiller Gilles Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
a. Mairie
b. Travaux publics
c. Régie incendie
d. Loisirs, culture, familles et ainés
e. Environnement
f. Trans-Appel
g. Urbanisme
7. Dépôt de la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 de la L.E.R.M concernant les contributions électorales
8. Adoption du règlement 2022-02 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
9. Affectation du solde disponible du règlement 2021-04 au remboursement de la dette
10. Inscription de la directrice au congrès de l' l'ADMQ pour l'année 2022
11. Projet communauté nourricière

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT
12. Résolution pour réalisations des travaux dans le cadre du PAV-ERL pour l'année 2021l

HYGIÈNE DU MILIEU
13. Résolution pour lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de prolongement des réseaux sur le chemin Marcotte.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
14. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – janvier 2022

LOISIRS ET CULTURE
15. Contribution financière au Centre d'action bénévole pour la semaine de l'Action bénévole
16. Contribution financière à Action Partage

AUTRES
17. Affaires nouvelles et suivi
18. Deuxième période de questions
19. Correspondance
    a. Demande de modification de nom de rue
    b. Ressources naturelles Canada : refus programme PIVEZ
    c. Comité Estrien saines habitudes de vie
    d. Commission municipale du Québec :audit transmission rapport financier
    e. Maison de la Famille, proposition d'activités
20. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2022-02-003 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyé par le conseiller Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucun citoyen n'est présent. Une question a été adressée à la municipalité soit une demande de modification de nom de rue.

2022-02-004 **5. AUTORISATION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis ***(du 2022-01-08 au 2022-02-07)*** ***Détaillée par Date***

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200033 (I)			2022-01-14	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 403,73 $
202200034 (I)			2022-01-14	67	MINISTRE DU REVENU DU		6 333,08 $
202200035 (I)			2022-01-14	8	Retraite QUÉBEC		467,95 $
202200036 (I)	8015		2022-01-14	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 197,84 $
202200037 (I)			2022-01-14	885	PITNEY WORKS		51,57 $
202200038 (I)			2022-01-14	28	hydro		134,55 $
202200039 (I)			2022-01-14	4	BELL MOBILITÉ		67,74 $
202200040 (I)			2022-01-14	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 $
202200041 (I)			2022-01-19	1360	ADN COMMUNICATION		50,41 $
202200042 (I)			2022-01-19	579	SPA DE L'ESTRIE		2 909,03 $
202200043 (I)			2022-01-19	32	INFOTECH		6 894,81 $
202200044 (I)			2022-01-19	59	TRANS-APPEL INC.		7 064,34 $
202200045 (I)			2022-01-19	1426	FQM Assurances		25 917,50 $
202200046 (I)			2022-01-19	1364	IMACOM COMMUNICATIONS		183,96 $
202200047 (I)			2022-01-19	529	LA CROIX-ROUGE		303,48 $
202200048 (I)	8016		2022-01-19	638	Fonds d'information sur le		20,00 $
202200049 (I)	8017		2022-01-19	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		100,03 $
202200050 (I)			2022-01-28	723	AXION		80,43 $
202200051 (I)			2022-01-28	28	hydro		880,65 $
202200052 (I)			2022-01-28	28	hydro		119,62 $
202200053 (I)			2022-01-28	28	hydro		1 444,51 $

202200054 (I)		2022-02-02	62	VILLE DE WINDSOR	13 998,00 $
202200055 (I)		2022-02-02	41	MRC DU VAL-SAINT-	3 768,02 $
202200058 (I)		2022-02-02	499	GRANULAB INC	6 904,26 $
202200059 (I)		2022-02-02	1150	CENTRE D'ACTION	175,00 $
202200060 (I)		2022-02-04	15	ADMQ	569,13 $
202200061 (I)		2022-02-04	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 $
202200062 (I)		2022-02-04	28	hydro	30,28 $
202200063 (I)		2022-02-04	28	hydro	555,15 $
202200064 (I)		2022-02-04	885	PITNEY WORKS	1 914,04 $
202200065 (I)		2022-02-04	1281	CENTRE D'EXTINCTEUR S.L.	279,38 $
202200066 (I)		2022-02-04	1355	EUROFINS ENVIRONEX	144,87 $
202200067 (I)		2022-02-04	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	895,72 $
202200068 (I)		2022-02-04	818	MEDIAL CONSEIL SANTÉ	346,80 $
202200069 (I)		2022-02-04	41	MRC DU VAL-SAINT-	154,14 $
202200070 (I)		2022-02-04	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	117,20 $
202200071 (I)		2022-02-04	241	PÉTROLES SHERBROOKE	1 185,57 $
202200072 (I)		2022-02-04	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	452,39 $
202200073 (I)	8018	2022-02-04	1257	Les Pneus ROBERT	1 517,48 $
202200074 (I)		2022-02-04	1428	Produits Sany	528,53 $
202200075 (I)		2022-02-04	39	RÉGIE INTERMUN.	96 215,50 $
202200076 (I)		2022-02-04	140	RESSORTS CHARLAND	7 674,10 $
202200077 (I)		2022-02-04	946	Sherlenn Hydraulique et	1 099,42 $
202200078 (I)		2022-02-04	758	USD GLOBAL INC	2 478,95 $
202200079 (I)		2022-02-04	14	VIVACO groupe coopératif	475,39 $
202200080 (I)		2022-02-04	789	ÉNERGIE SONIC INC.	6 156,07 $
202200081 (I)	8019	2022-02-04	638	Fonds d'information sur le	5,00 $
202200082 (I)	8020	2022-02-04	1429	Cardio Choc	2 312,09 $
202200083 (I)	8021	2022-02-04	1393	HUGUES LAFOND	120,72 $
202200084 (I)	8024	2022-02-04	1427	Sel Frigon inc.	3 763,88 $
202200085 (I)	8025	2022-02-04	1097	CONFECTION WINSOR	421,09 $

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 **212 158,88 $**

Total des paiements **212 158,88 $**

Total des paiements émis

Total des chèques **25 786,04 $**

Total des dépôts direct **186 372,84 $**

212 158,88 $

Total des paies émises (du 2022-01-08 au 2022-02-07) ***Dépôt direct et chèque***

Dépôt direct:	18 145,01 $
Chèque:	0,00 $
Total:	**18 145,01 $**

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :
Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Nous sommes à finaliser les plans et devis pour le projet de prolongement des réseaux sur le chemin Marcotte. L'appel d'offres sera lancé en février.
- Nous avons assisté à une présentation de la MRC du projet de réalisation d'un Plan de développement de communauté nourricière.

b) Travaux publics et hygiène du milieu :aucun sujet

c) Régie des incendies : le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il y a une rencontre le 8 février.

d) Loisirs, culture, familles et aînés: La Maison de la famille propose une activité à la municipalité dans le cadre de la semaine de relâche qui se tiendra le 4 mars au parc municipal du Rang 10.

e) Dossier environnement :aucun sujet

f) Trans-Appel : Le conseiller Gilles Perron a assisté au dépôt des états financiers 2021. Il souligne également que pour 2021, un total de 12083 transports adaptés a été réalisé comparativement à 10450 transports en 2020.

g) Urbanisme : aucun sujet

7. DÉPÔT DE LA LISTE ET LE RAPPORT TRANSMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 513.1 DE LA L.E.R.M. CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES

La directrice générale greffière-trésorière dépose la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums concernant les contributions municipales.

2022-02-005 **8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-02 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 9 avril 2018 le *Règlement numéro 2018-09 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens ;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin

d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 10 janvier 2022 ;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la date et l'heure de la séance publique où le règlement serait adopté a été publié dans les délais prescrits ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2022-02-006 **9. AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 2021-04 AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

CONSIDÉRANT QU'un solde de 17 744$ est disponible aux fins de financement du règlement d'emprunt 2021-04;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'Affecter au remboursement de la dette le solde disponible au règlement 2021-04 de 17 744.00$.

2022-02-007 **10. INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE AU CONGRÈS 2022 DE L'ADMQ**

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli encourage le perfectionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la participation de la directrice générale au congrès 2022 de l'ADMQ.

2022-02-008 **11. PROJET COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'un projet de mise en commun en vue de mettre en place une démarche pour un plan de développement de communauté nourricière a été proposé par la MRC du Val-Saint François en vue d'obtenir du financement du MAPAQ pour réaliser le plan;

CONSIDÉRANT QUE bien que la démarche soit intéressante, la municipalité souhaite aller de l'avant avec des actions de petite envergure permettant d'améliorer l'approvisionnement local des citoyens de Val-Joli auprès des producteurs locaux dans un premier temps;

Il est proposé par la conseillère Johane Maurice
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer la MRC du Val-St-François que la municipalité de Val-Joli ne participera pas au projet présenté de mettre un place un plan de développement de communauté nourricière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2022-02-009 **12. RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAV-ERL POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 52 607$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Val-Joli visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par, le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité au montant de 153 568.77$, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-02-010 **13. RÉSOLUTION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX SUR LE CHEMIN MARCOTTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et égout sur le chemin Marcotte;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront en partie financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

18 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier construction limite Val-Joli et Windsor
- Dossier Création de la zone C-14 (Baultar)
- Suivi pour modifications au règlement de zonage
- Dossier Rue Girard
- Test d'eau
- Dossier CPTAQ pour enquête
- Dossier MELCC pour enquête

Permis décembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2021	0	2	120000	0	0
2022	1	3	475000	0	0

LOISIRS ET CULTURE

2022-02-011 15. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE POUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action bénévole de Windsor et région a adressé une demande financière à la municipalité pour la Semaine de l'action bénévole;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer une aide financière de 250$ au Centre d'Action bénévole de Windsor et région pour la Semaine de l'action bénévole.

2022-02-012 16. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À ACTION PARTAGE

CONSIDÉRANT QUE Action Partage a adressé une demande financière à la municipalité afin de leur permette de poursuivre leur mission et ainsi venir en aide aux personnes dans le besoin;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer une aide financière de 500$ à Action Partage pour la poursuite de leur mission.

17. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI
Aucun sujet

18.. 2e PÉRIODE DE QUESTION
Pas de questions

19. CORRESPONDANCE
19a) Demande de modification de nom de rue
19b) Ressources naturelles Canada : refus programme PIVEZ
19c) Comité Estrien saines habitudes de vie
19d) Commission municipale du Québec : audit transmission rapport financier
19e) Maison de la famille proposition d'activités

2022-02-013 **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h28.** Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,	Marie-Céline Corbeil,
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

_____
Rolland Camiré, maire